



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

RECEPISSE N° 17543
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSEES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Directeur de la Société PERNOD SA
120 avenue du Général Foch
94015 CRETEIL cedex

de sa déclaration en date du 23 janvier 2013 portant changement d'exploitant de son établissement concernant :

une unité de production de vins mousseux sise à
21 rue du Port BP10
33240 CUBZAC-LES-PONTS

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre des rubriques indiquées ci-dessous :

- 1180-1 - 2251-B1 - 2920-2b - 2921-1b -

Les arrêtés préfectoraux complémentaires n°14445 du 26 mai 2009 et n°14445/2 du 27 juin 2012, joints au présent récépissé, sont applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

M. le Directeur de la Société CUSENIER
21, rue du Port - BP10
33240 CUBZAC-LES-PONTS

BORDEAUX, le 04/02/2013
Pour le DDTM et par délégation,
le Chef du Service des Procédures Environnementales

Marie Hélène TRICARD